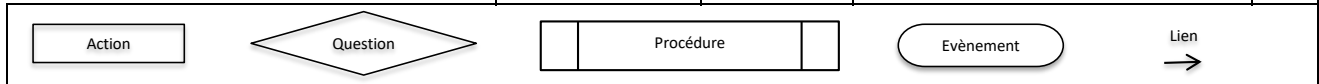


**Demande d'orientation addictions et
santé mentale**

DOMAINE	TYPE DE DOCUMENT	VERSION	NO.
Orientation	Procédure	Version 4 - 24.02.2025	8



Contexte: gestion des demandes d'orientation des personnes présentant à la fois une problématique d'addictions et de santé mentale

Objectifs: renforcer la collaboration et améliorer la coordination entre le dispositif cantonal vaudois d'indication et de suivi en addictologie (DCISA) et la Centrale cantonale d'Information et de Coordination psychiatrique (CCICp)

Concerne: toute personne nécessitant des informations et un conseil dans le cadre d'une orientation et présentant une problématique d'addictions et de santé mentale. *ESE addictions : établissement socio-éducatif addictions / EPSM : établissement psychosocial médicalisé CI : centre d'indication du DCISA*

FLUX	EXPLICATIONS	QUI
	Dans certaines situations, les besoins prioritaires de la personne ne sont pas clairement définis quant au projet d'orientation vers un EPSM . Pour une orientation vers un ESE c'est la procédure DCISA qui s'applique.	
	La demande peut provenir de la personne concernée et/ou de son réseau prof. ou directement par un ESE addictions.	Prof./ ESE/ Pers.
	a) / b) / c) Si la personne a un suivi addictologique dans un CI, elle est orientée vers celui-ci. Si ce n'est pas le cas, la CCICp assure le suivi de la demande. NB Il est de la responsabilité du demandeur (réseau pro, ESE) de vérifier que la personne concernée ait bien un suivi addicto par le CI et non seulement un dossier DCISA.	Prof./ ESE/ Pers.
	b) La demande provenant d'un ESE addictions est adressée au CI. c) Celles provenant du réseau prof. sont traitées directement par le professionnel ayant accès à la Brioche psy (PRO 1). La CCICp est à disposition pour des conseils. Les membres du réseau n'ayant pas accès à la Brioche psy prennent contact avec le CI.	Prof / ESE/CI
	Le CI analyse la pertinence d'une orientation vers un EPSM. b) Le CI établit la réorientation ainsi que la réévaluation de sortie.	CI/ESE
	b)/c) Le CI vérifie le document médico-social de transmission (DMST) établi par l'ESE ou le réseau pro. S'il valide la sortie et la réorientation, le CI ouvre une demande dans la Brioche psy (PRO 1) et recherche des EPSM en collaboration avec l'ESE et la CCICp. Si la réorientation vers un EPSM n'est pas validée, le CI poursuit le suivi avec l'ESE addictions.	CI/ESE/ CCICp
	Si le projet hésite entre une orientation vers un EPSM ou un ESE addictions, le CI prend contact avec la CCICp pour échanger sur la situation ou/et pour organiser un réseau avec les 2 dispositifs.	CI/ CCICp
	Lors de cette rencontre de réseau, l'orientation est décidée par les deux dispositifs avec la personne et son entourage privé et professionnel.	Pers./ Prof/CI ESE/ CCICp

<p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Décision</div>	<p>Une décision commune d'orientation est validée.</p>	<p>Pers./ Prof/CI ESE/ CCICp</p>
---	--	--